

Pour une régularisation maintenant !

Trois exposés introductifs

Albert Kraler

Droit de rester pour les Migrant-e-s sans autorisation de séjour – controverses et effets

Avant de présenter quelques études sur la question de la régularisation, j'aimerais commenter le titre de votre journée *Pour une régularisation maintenant !* Des débats sont en cours, la question migratoire sur le devant sur la scène. Une panique morale est en train de se développer. Comment, dans un tel contexte, parler de régularisation ? Les rapports de force ne sont pas favorables à une régularisation. Dans le futur, mais aussi aujourd'hui, nous aurons un nombre de personnes qui ne vont plus quitter l'Europe. La régularisation est un instrument pour « gérer » ces personnes, que ce soit des personnes requérantes d'asile ou migrantes économiques. Il est nécessaire de sortir de ce cadre et de poser les jalons d'un débat économique.

Qu'est-ce qu'on entend par régularisation ? Par exemple, dans une étude de 2009, différents termes sont utilisés pour parler de la régularisation des personnes qui ne possèdent pas de statut légal : droit de rester, protection complémentaire, séjour humanitaire, régularisation, légalisation. Derrière ces définitions qui paraissent simples, il y a des mesures très complexes. Par ailleurs, pour parler de la régularisation d'une personne ou du regroupement familial (une tradition qui existe en Europe), dans ce cas nous n'employons pas le terme de régularisation. Les autorités trouvent des solutions très créatives pour permettre la régularisation au cas par cas. Ce travail du cas par cas ne n'est pas des stratégies voulues par le législateur. Il existe également des séjours temporaires (c'est-à-dire pas d'expulsion), ceux-ci durent parfois des années. En Suisse, c'est le permis F. Des mesures telles que *Droit de rester*, sont parfois dites, parfois cachées (c'est d'ailleurs une tradition répandue). Les programmes de régularisation collective, par exemple en Grande-Bretagne, ont lieu quand les demandes n'ont pas pu être traitées durant des années. C'est une manière de donner des droits entiers aux personnes résidentes.

Il existe un *continuum* entre le légal et l'illégal, c'est-à-dire des cas de figure très variés entre ces deux pôles.

Presque tous les Etats européens connaissent des programmes de régularisation, c'est un élément de la politique migratoire actuelle. Deux types de programme : *le programme unique* (un programme extraordinaire, déclaré, pour régler un problème précis) versus *le programme permanent* (régularisation d'un certain nombre de personnes sur la durée). Les grandes amnisties suivent des logiques économiques ou humanitaires. En Espagne, il y a eu une grande régularisation en 2005 et un programme permanent sur plusieurs années (en nombre, équivalent à une amnistie large).

De nombreuses personnes ont été régularisées plusieurs fois. Par exemple, régularisées avant 2000, ensuite une perte d'emploi et une perte d'autorisation de séjour. Pour les régularisations permanentes, nous avons un problème de données. C'est un problème politique, on ne souhaite pas mettre en avant le nombre précis de personnes régularisées. On choisit même d'autre mot pour parler de régularisation.

C'est un effet intéressant pour la politique : des mesures de régularisation qui ne sont pas discutées de manière politique.

Pourquoi cette question suscite-t-elle tant de débats? Tout d'abord, la régularisation n'est pas en accord avec l'Etat de droit, ensuite il y a un problème de pilotage de la régularisation, ensuite la crainte que des migrant-e-s en abusent, est souvent avancée. Quant à « l'Appel d'air », cet argument n'est pas correct. Chaque fois que des Etats ont effectué des programmes de régularisation « l'Appel d'air » n'a pas été démontré. Souvent les critères – par exemple l'emploi – sont relativement stricts. La régularisation protège mieux les travailleuses / eurs. De plus, les mesures de régularisation sont sélectives : par exemple, pour des requérant-e-s d'asile rejeté-e-s, exclu-e-s du marché du travail et de la protection sociale, il est difficile d'utiliser dans ce cas la logique économique. Les mesures *Droit de rester* touchent différentes personnes dans plusieurs pays. Une autre conclusion importante, l'accès aux assurances sociales de base et à l'assurance-maladie. C'est un des grands avantages qui passe par l'emploi. Sans parler de la sécurité de base que la personne acquiert.

Denise Efionayi-Mäder

Etudes sur les sans-papiers en Suisse : enjeux et perspectives

On parle de cette question beaucoup plus largement, des recherches sont menées, des connaissances sont développées. Dans quelle mesure ces connaissances nous permettent-elles de débattre de manière plus factuelle et moins émotionnelle ? Il existe également un risque de banalisation. La manière d'aborder cette question varie beaucoup selon les études : relation complexe entre travail au noir et personnes sans statut légal; sociologie des sans-papiers ; études juridiques sur les droits et leurs limites ; il existe moins d'études au niveau politique ; parfois sur les questions de scolarisation et de formation, sur la santé... Nous avons relativement peu de connaissances sur les conditions de travail (notamment dans le secteur de l'agriculture et de la construction) ; moins également sur les requérant-e-s devenus sans-papiers ou des pertes d'autorisation de séjour ; il existe des régions où il y a moins de données. Par ailleurs, il existe peu d'études sur la perception du grand public et sur les trajectoires des personnes sans statut légal régularisées. Le traitement des cas de rigueur reste malgré tout opaque. Peut-on comparer les cas de rigueur et la régularisation, alors que ce sont des dispositions juridiques particulières ? Par année, il y a en Suisse environ 400 personnes régularisées. Nous observons un recul dans le domaine de l'asile. Serait-ce à cause d'une meilleure reconnaissance du côté des migrant-e-s ? Pour les autorités, il faut surtout faire attention à ne pas « récompenser » des personnes qui ont enfreints la loi (des logiques individuelles). Dans le domaine de l'asile, les personnes sont connues. Pour les sans-papiers, ces personnes osent-elles sortir de l'ombre ? L'attitude des personnes employeuses est importante, notamment dans le secteur de l'économie domestique. Quel est le rôle de la recherche ?

Nous sommes confronté-e-s à une question de valeur : les droits ou le statut d'abord ? Les études peuvent seulement apporter un peu de lumière. Il est difficile d'attirer l'attention sur des enjeux sociétaux. Le droit comme les enjeux sont individualisés. Nous avons une responsabilité collective au-delà des sans-papiers et des personnes employeuses. Si je suis pessimiste du potentiel des études, dans des domaines sectoriels, on a des résultats qui permettent d'améliorer les choses. Sur cette question l'engagement de la société civile est essentiel.

Laetitia Carreras

A quand une régularisation !

Enjeux et revendications de différentes luttes pour la régularisation

Les mouvements de travailleuses et de travailleurs sans statut légal, ainsi que les Collectifs de soutien en Suisse, sont nés au tout début des années 2000. C'est donc relativement récent. Par leurs actions et leurs revendications, ils ont permis une lente visibilisation des personnes sans statut légal. Ces personnes travaillent dans différents secteurs d'activité. Leur absence d'autorisation de séjour est génératrice de vulnérabilité, de dépendances et d'exploitation. En Suisse, il existe une grande diversité de pratiques cantonales. En effet, l'application de lois pourtant fédérales – telles que la Loi sur les Etrangers (LEtr) et la Loi contre le travail au noir (LTn) diffèrent fortement d'un canton à l'autre. Ce qui rend le travail de défense au niveau national très complexe.

Différentes campagnes nationales et manifestations ont permis de sortir de l'ombre cette réalité, nommant les conditions de vie et de travail de ces personnes. La première campagne, *Personne n'est illégale* a eu lieu début des années 2000. La campagne nationale suivante *Aucun enfant n'est illégal* a eu lieu entre 2008 et 2011. Ensuite la campagne nationale *Aucune employée de maison n'est illégale*, entre 2013 et 2014. Par ailleurs, en 2011, pour les 10 ans des mouvements sans-papiers, une large manifestation nationale a été organisée à Berne. Un manifeste, intitulé *Stop à l'hypocrisie !* remis aux autorités dénonçait à nouveau la situation inacceptable vécue par les personnes sans autorisation de séjour.

Le bilan politique de ces quinze années politiques est en demi-teinte : les personnes sans statut légal sont sorties de l'ombre ; elles ont une meilleure connaissance de leurs droits ; des études ont été mandatés pour mieux cerner cette réalité ; certains droits pour les jeunes et les enfants ont été obtenus, par un processus de grignotage (extension du droit à l'éducation dans toute la Suisse jusqu'à la fin du post-obligatoire, un accès théorique à l'apprentissage) ; une certaine reconnaissance du travail effectué par les personnes sans statut légal, également dans le secteur de l'économie domestique; dans certains cantons le développement de la possibilité de cotiser aux assurances sociales de base ; la difficulté de faire valoir ses droits devant les tribunaux du travail, bien que cela soit possible dans certains cantons ; l'accès aux soins demeure difficile, d'autant plus lors de maladies graves et/ou chroniques ; la situation du logement est très difficile ; l'accès au pénal plus que problématique.

La régularisation large et la critique de la régularisation au cas par cas – aléatoire et arbitraire – a toujours été au coeur des revendications.